



Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)

Date de début des parcours certifiants : 01/09/2022

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2027

Personnes concernées et pré-requis

Avant de commencer votre parcours de VAE, il est important de vérifier les prérequis exigés par le certificateur pour le diplôme visé. Ces conditions sont obligatoires. Vous devez justifier de leur détention au moment du passage devant le jury en fin de parcours de VAE.

Votre entrée en VAE est conditionnée par la confirmation de votre candidature, qui repose sur votre dossier de recevabilité. Ce dossier met en valeur vos expériences professionnelles et personnelles et démontre leur adéquation avec le parcours visé.

Avoir une expérience significative sur le terrain en lien avec les fonctions de direction, de pilotage stratégique, de management, de conduite de projet, de gestion d'établissement ou de service d'intervention sociale.

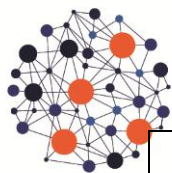
Être inscrit sur France VAE et avoir initié votre parcours.

Pour les agents du service public, la candidature VAE CAFDES passe par l'équipe VAE CAFDES de l'EHESP et non par le parcours standard France VAE.

Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP36838BC01 - Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques	<u>RNCP36836 - CA - Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)</u>	RNCP36836BC01 - Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale ET RNCP36836BC02 - Manager et gérer les ressources



		humaines d'une unité d'intervention sociale ET RNCP36836BC03 - Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention ET RNCP36836BC04 - Contribuer au projet d'établissement ou de service
RNCP36838BC01 - Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques	<u>RNCP39644 - DE - Ingénierie sociale</u>	RNCP39644BC01 - Contribuer à la production de connaissances dans le champ de l'action sociale et médico-sociale ET RNCP39644BC02 - Développer de l'ingénierie de projets et des analyses prospectives ET RNCP39644BC03 - Contribuer à conduire des projets de transformation sociale
RNCP36838BC02 - Définir et piloter le projet d'établissement ou de service	<u>RNCP39644 - DE - Ingénierie sociale</u>	RNCP39644BC01 - Contribuer à la production de connaissances dans le champ de l'action sociale et médico-sociale ET RNCP39644BC02 - Développer de l'ingénierie de projets et des analyses prospectives ET RNCP39644BC03 - Contribuer à conduire des projets de transformation sociale



Le CAFDES

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale exerce des fonctions de direction stratégique, de pilotage global, de management et de gestion dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire.

Il élabore, pilote et évalue le projet d'établissement ou de service, conduit les évolutions organisationnelles, assure la gestion des ressources humaines, financières, logistiques et patrimoniales, et veille à la qualité des accompagnements ainsi qu'au respect des droits des personnes accompagnées.

Il inscrit son action dans les politiques publiques, développe les partenariats, représente la structure auprès des acteurs du territoire et contribue à la stratégie globale de l'organisme gestionnaire ou de la structure qu'il dirige.

Le référentiel est structuré en 4 blocs de compétences (CAFDES -- [RNCP36838](#)). Chaque bloc peut être validé indépendamment et reste acquis à vie.

Les quatre blocs de compétences sont les suivants :

- Bloc 1 : Piloter et conduire le projet d'établissement ou de service.
- Bloc 2 : Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service.
- Bloc 3 : Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service.
- Bloc 4 : Contribuer à la stratégie de l'organisme gestionnaire et au développement des partenariats.

Bloc 1 -- Piloter et conduire le projet d'établissement ou de service

Ce bloc concerne l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet d'établissement ou de service, en articulation avec les besoins des publics, les exigences réglementaires et les orientations des politiques publiques.

Il mobilise des compétences d'analyse stratégique, de conduite du changement, d'organisation, d'évaluation de la qualité et de pilotage global des activités.

Dans le cadre de la VAE, vous serez amené à montrer comment vous définissez une vision, comment vous conduisez les évolutions de votre structure et comment vous évaluez les effets de votre action sur l'organisation et sur les accompagnements proposés.

Bloc 2 -- Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service

Ce bloc porte sur l'encadrement des équipes, la politique RH, l'organisation du travail, le dialogue social, le développement des compétences et la prévention des risques professionnels.

Il implique également de mobiliser les professionnels autour du projet institutionnel, de réguler les situations complexes et de soutenir une dynamique collective cohérente avec les orientations stratégiques de la structure.

Dans votre dossier de validation, vous devrez mettre en évidence votre capacité à manager dans la durée, à arbitrer, à accompagner les équipes et à inscrire les ressources humaines dans une logique de qualité et de transformation.



Bloc 3 -- Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service

Ce bloc concerne la gestion budgétaire, financière, administrative, logistique et patrimoniale de la structure, dans une logique de soutenabilité, de conformité réglementaire et de qualité de service.

Il mobilise des compétences de pilotage économique, d'allocation des ressources, de suivi des indicateurs, de sécurisation des moyens et de communication avec les financeurs et autorités de contrôle.

Dans la démarche VAE, il vous sera demandé d'illustrer comment vous construisez un budget, comment vous arbitrez les ressources, comment vous suivez les équilibres financiers et comment vous sécurisez le fonctionnement de la structure.

Bloc 4 -- Contribuer à la stratégie de l'organisme gestionnaire et au développement des partenariats

Ce bloc porte sur l'inscription de la structure dans son environnement institutionnel et territorial, la contribution à la stratégie de l'organisme gestionnaire, le développement des coopérations et la représentation externe de l'établissement ou du service.

Il implique de développer une expertise sur les politiques publiques, de construire des alliances utiles, d'anticiper les évolutions du secteur et de positionner l'établissement dans une logique de réseau et de développement.

Dans le cadre de la VAE, vous devrez montrer comment vous contribuez à la stratégie globale, comment vous mobilisez les partenaires et comment vous faites rayonner votre structure dans son environnement.

Les objectifs de la démarche VAE

La [loi de modernisation sociale de janvier 2002](#) a ouvert une nouvelle voie d'obtention d'un diplôme ou d'un titre : la **Validation des Acquis de son Expérience, dite VAE**.

Jusqu'alors, pour obtenir un diplôme ou un titre, il fallait apprendre sur les bancs de l'école, du centre de formation ou du CFA, et se soumettre à des épreuves de validation des apprentissages. Le législateur a donc estimé que les acquis développés au cours d'une vie professionnelle et sociale, dans quelque branche que ce soit, à quelque niveau que ce soit, ont la même valeur que les acquis d'une formation de même domaine et de même niveau.

Aussi, depuis 2002, toute personne pouvant justifier de trois années d'expérience professionnelle ou bénévole, peut postuler à une *certification*. La [loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) puis le [décret d'application du 27 décembre 2023](#) ont considérablement assoupli le dispositif :

- Il n'est aujourd'hui plus nécessaire de justifier d'un certain nombre d'années d'expériences, il faut simplement justifier d'une activité en rapport avec le contenu de la certification visée ;
- Les expériences des proches aidants peuvent être prises en compte ;
- Il est possible d'envisager de ne valider que certains blocs de compétences et pas seulement l'ensemble de la certification ;



- Le parcours VAE peut prévoir un accompagnement mais aussi des actions de formation et des mises en situation professionnelles ;
- Il est possible de demander à son employeur un congé de VAE d'une durée de 48 heures.

La loi prévoit que le candidat à la VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer sa VAE. Mais [la circulaire de 2019](#) organisant la VAE précise que cet accompagnement, souhaitable n'est pas obligatoire. Rien n'est dit non plus sur les modalités de l'accompagnement.

L'accompagnement à la VAE

La [Charte nationale de l'accompagnement VAE](#) donne un certain nombre de repères quant aux engagements de votre accompagnatrice/future architecte VAE :

Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes. Ainsi, votre accompagnatrice s'engage à :

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours ;
- Etablir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience, notamment :

- Le référentiel de la certification visée ;
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) ;
- Des ressources documentaires pour développer vos compétences et valoriser vos expériences.

Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement. Ainsi, votre accompagnatrice :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs ;
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

Être à l'écoute de vos remarques :

- En vous informant sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et en leur apportant une réponse systématique ;
- En vous interrogeant régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations ;
- En tenant compte de vos remarques pour progresser en qualité ;
- Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.

Les étapes de la VAE

La faisabilité



Cette première étape permet de rendre officielle votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'architecte accompagnateur de parcours étudie avec vous vos expériences et transmet le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur a 2 mois pour donner ou non la recevabilité.

Vous devez donc avoir une expérience en lien avec le DEES. C'est le rôle de l'architecte de s'assurer de l'adéquation du diplôme visé avec vos expériences et compétences.

Si vous ne souhaitez pas être accompagné, vous avez la possibilité de faire vous-même le dossier de faisabilité sur France VAE.

Un premier entretien d'une heure maximum est réalisé en visioconférence pour établir la faisabilité du projet et la demande de recevabilité. Vous devrez alors fournir un CV actualisé où vous mentionnerez l'ensemble des expériences en lien avec la certification choisie. Cette étape concerne uniquement les candidats inscrits sur France VAE qui n'ont pas encore reçu la recevabilité.

Nous définirons lors de l'entretien de faisabilité la durée de l'accompagnement.

Le dossier de validation

Cette deuxième étape démarre dès vous recevez une réponse positive à votre recevabilité. Ce dossier va vous permettre de mettre à jour vos compétences, savoirs et connaissances en lien direct avec le référentiel du diplôme visé.

Pour constituer votre dossier de validation, nous programmerons en visioconférence des séances de travail de 1 à 3 heures maximum et établirons ensemble un planning prévisionnel. Il vous sera nécessaire de fournir un travail personnel entre les séances d'accompagnement.

L'oral du jury de validation

Pour les candidats inscrits sur France VAE, c'est l'architecte de parcours qui se charge du dépôt de votre dossier de validation auprès du certificateur sur la plateforme France VAE. Pour certains diplômes, vous devrez également déposer votre dossier de validation sur la plateforme du certificateur.

N'oubliez pas de garder un exemplaire papier que vous pourrez apporter le jour de votre oral si vous le souhaitez. Les dates de passage de l'oral sont fixées par le certificateur qui vous enverra un convocation.

Votre dossier de validation est présenté au jury lors d'un oral. Vous pouvez ainsi obtenir soit :

- une **validation totale**, vous êtes alors titulaire du diplôme visé
- soit une **validation partielle**, ce qui conduit le jury à définir les compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- soit **aucune validation**, dans ce cas vous pouvez faire une formation pour obtenir le diplôme ou acquérir un peu plus de compétences professionnelles et repasser le diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience.

L'entretien post-jury

Après l'oral devant le jury, nous analysons ensemble les conclusions du jury pour coconstruire la suite de votre parcours.



Les objectifs pédagogiques de l'accompagnement VAE

L'accompagnement VAE se réalise exclusivement à distance grâce à des entretiens individuels en visioconférence qui répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :

- **Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité afin d'être recevable à la VAE :** accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- **Accompagner le candidat à la rédaction du dossier de validation afin de lui permettre d'obtenir en totalité ou en partie le diplôme visé par la recevabilité :** étude du contenu du référentiel (sous forme de carte mentale), verbalisation et analyse de vos expériences et compétences, développement de vos compétences grâce à des compléments formatifs sous forme d'apports de connaissances, accompagnement à la rédaction de votre dossier de validation
- **Préparer l'entretien oral devant le jury :** aide à la préparation de la présentation orale du contenu du dossier de validation, préparation aux éventuelles questions du jury, soutenance blanche
- **Faire le bilan de l'accompagnement :** réalisation d'un entretien post-jury

Un espace de travail collaboratif en ligne sur Dropbox vous permet d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques et de partager vos travaux avec votre accompagnatrice : livret de suivi du candidat, modèle de dossier de validation, référentiel, fiche RNCP, lectures.

Des objectifs pédagogiques seront fixés avec vous pour chaque séance et nous privilégierons des méthodes actives qui vous permettront d'être pleinement acteur de votre parcours VAE.





Suivi et évaluation

Un livret de suivi du candidat, reprenant les objectifs de la démarche VAE, nous permettra de garder traces des points travaillés lors des rendez-vous individuels, des difficultés rencontrées mais aussi des objectifs pédagogiques atteints.

La lecture régulière de vos travaux d'écriture ainsi que les échanges lors des rendez-vous individuels permettront à votre accompagnatrice d'évaluer vos progressions au regard des attendus du référentiel.

Un questionnaire de satisfaction vous est transmis à l'issue de l'accompagnement.

Les résultats des questionnaires de satisfaction et les éventuelles réclamations font l'objet d'une analyse annuelle. Ils alimentent la démarche d'amélioration continue de l'accompagnement VAE (évolution des supports, ajustement des modalités, enrichissement des ressources). Un dispositif de réclamation est accessible par courriel ou courrier, avec réponse systématique apportée au candidat.

Conditions matérielles

Formation disponible en distanciel (visioconférence) et en présentiel (tiers-lieu le Boada à Cahors) : il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec audio et vidéo ainsi qu'une adresse mail.

Le Lab'ESCOSA met en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap (adaptation des supports, aménagement du rythme, possibilité de recourir à des outils compensatoires). Les données personnelles des candidats sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD) et font l'objet d'une confidentialité strictement garantie.

Durée et dates

Entre 12 et 30 heures. Moyenne conseillée : 24 heures

Nous fixerons ensemble les dates de rendez-vous individuel

Tarifs et délais d'accès

Tarif horaire pour l'accompagnement à la rédaction du livret de validation et pour le rendez-vous post-jury : 80€ TTC

Certificateur : Ministère des Solidarités de l'Autonomie et des Personnes handicapées (DREETS)

Nous prendrons contact avec le certificateur en amont de votre accompagnement pour connaître les frais de jury.

Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en accord avec le commanditaire dans un délai maximum de 15 jours



Accompagnatrice VAE

[Marie Cassagnes](#), doctorante en sciences de l'éducation et de la formation et formatrice-consultante, formée à l'accompagnement VAE (novembre 2024) et formée pour exercer en tant qu'architecte de parcours VAE.

Modalités d'accès

L'accès à un accompagnement VAE peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE est éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO sont également possibles (*le Lab'ESCOSA est certifié Qualiopi pour la VAE*).

Pour être accompagné dans la rédaction de votre dossier de validation et la préparation à l'oral, il existe deux possibilités, selon votre situation :

- **Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi** : Inscription sur France VAE et prise en charge par notre architecte accompagnateur de parcours qui vous expliquera les possibilités de financement, se chargera de votre parcours et de votre accompagnement.
- **Pour les salariés de la fonction publique** : Inscription auprès du DAVA de votre région pour votre demande de recevabilité et le dépôt du dossier de validation. **Financement par le CPF ou l'employeur**

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le Lab'ESCOSA et le client.

Après validation des modalités pédagogiques, financières et logistique de l'accompagnement, une convention de formation ou un contrat de formation est transmis au client, avec un document permettant de transmettre au Lab'ESCOSA l'identité des stagiaires.

Une convocation est transmise quelques jours avant le début de l'accompagnement au candidat et, éventuellement à son employeur. Une feuille de présence est signée par le candidat après chaque rendez-vous. Un certificat de réalisation est transmis au candidat à la fin de l'accompagnement (sous condition de participation effective).

Poursuite de carrière

Ce certificat permet d'accéder à des fonctions de direction d'établissement ou de service, de pilotage stratégique, de management supérieur et de responsabilité globale dans le champ social et médico-social.

Il peut également constituer un levier de consolidation professionnelle pour diriger des structures plus complexes, élargir son périmètre de responsabilité, ou articuler sa fonction avec des missions de développement, de transformation et de représentation institutionnelle.

Les enquêtes menées montrent généralement un très fort maintien en emploi ou une progression de poste chez les titulaires du CAFDES, puisqu'il s'adresse à des cadres déjà en responsabilité qui



obtiennent la certification pour conforter ou élargir leurs fonctions, mais les chiffres publiés agrègent des situations très diverses (prises de direction, changements d'établissement, élargissement de périmètre, mobilité vers d'autres fonctions de pilotage) et ne sont pas harmonisés dans une statistique unique directement exploitable au niveau de la fiche RNCP. En l'absence d'indicateur national clairement détaillé par France compétences, ce paragraphe se limite donc à qualifier le CAFDES comme une certification de promotion et de consolidation professionnelle, forte en insertion dans le métier de directeur ou cadre de direction, sans avancer de pourcentage chiffré qui ne serait pas suffisamment vérifiable.